



## BANQUE DU CANADA

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE  
le 14 septembre 2000

COMMUNIQUER AVEC :  
Pierre Laprise (613) 782-7141

### **Le gouverneur de la Banque du Canada fait le point sur la situation économique et expose les nouvelles dispositions envisagées pour l'annonce des modifications des taux d'intérêt**

CALGARY (Alberta) – Lors d'une allocution qu'il a prononcée aujourd'hui devant la chambre de commerce de Calgary, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gordon Thiessen, a présenté le point de vue actuel de la Banque sur les perspectives d'évolution de l'économie canadienne. Dans le cadre des efforts que déploie sans cesse l'institution en vue d'améliorer l'efficacité de la politique monétaire, il a également fait part de l'intention de la Banque d'adopter un système de dates pré-établies pour l'annonce des modifications apportées aux taux d'intérêt officiels.

M. Thiessen a déclaré que l'économie canadienne faisait preuve d'une vigueur exceptionnelle, croissant plus rapidement que prévu – à un rythme d'environ 5 1/4 % entre le milieu de 1999 et la mi-2000 – à la faveur de l'essor des exportations vers les États-Unis et du dynamisme de la dépense des entreprises et des ménages canadiens. Les plus récentes projections de la Banque au sujet de la croissance économique pour 2000 (publiées dans la *Mise à jour du Rapport sur la politique monétaire* du mois d'août) se situent maintenant dans une plage de 4 1/4 à 4 3/4 %. Ces estimations sont quelque peu supérieures à celles annoncées au printemps, mais on continue de s'attendre à ce que l'expansion de l'économie se modère d'ici la fin de l'année.

Le gouverneur a fait remarquer que, malgré la robustesse inattendue de la demande globale, la tendance *fondamentale* de l'inflation est, contrairement aux attentes, demeurée faible. Il a cependant précisé que l'escalade des prix de l'énergie a poussé le taux d'accroissement sur douze mois de l'indice global des prix à la consommation aux environs de 3 %.

Tout en reconnaissant que ce renchérissement provoque une hausse du coût de la vie pour la plupart des Canadiens, le gouverneur a expliqué que « la politique monétaire ne peut agir que sur la tendance future de l'inflation », et non pas sur les fluctuations temporaires causées par la volatilité des prix de l'énergie et de l'alimentation. « Si l'on observait des signes que le renchérissement de l'énergie commençait à se répercuter sur le prix des autres biens et services ou sur les attentes concernant la tendance future de l'inflation, cela changerait tout. Mais jusqu'à maintenant cela n'a pas été le cas », a-t-il ajouté. L'inflation mesurée par l'indice de référence utilisé par la Banque, lequel permet de se faire une meilleure idée de la tendance fondamentale de l'inflation du fait qu'il exclut les composantes volatiles que sont l'énergie et l'alimentation et l'effet des modifications des impôts indirects, est demeurée dans la moitié inférieure de la fourchette de maîtrise de l'inflation de 1 à 3 % que vise la Banque.

Le gouverneur a également signalé que cette tendance de l'inflation inférieure aux attentes donne

à penser que la demande globale « pourrait ne pas encore exercer autant de pression sur la capacité de production de notre économie que nous l'avions cru au début de l'année », car il se peut que celle-ci soit supérieure à ce que nous supposons. Même si les gains de productivité observés récemment sont encourageants, « il est trop tôt pour affirmer que nous assistons à l'amorce d'une amélioration soutenue à ce chapitre ». Pour ces raisons, et étant donné la nécessité d'adopter une attitude prospective, la Banque doit éviter de « prendre des risques sur le plan de l'inflation ». Le gouverneur a assuré les Canadiens que la Banque reste fermement résolue à maintenir le climat actuel d'inflation faible et stable, car « c'est ce climat, justement, qui favorise une croissance économique durable et soutenue ainsi qu'une élévation du niveau de vie au fil des ans ».

En faisant part de l'intention de la Banque d'adopter des dates pré-établies pour l'annonce des modifications des taux d'intérêt, M. Thiessen a indiqué que cette nouvelle méthode comporte plusieurs avantages par rapport à celle qui est actuellement en vigueur et devrait permettre d'améliorer l'efficacité de la politique monétaire au Canada.

Plus précisément, les nouvelles dispositions « devraient permettre d'atténuer l'incertitude des marchés financiers quant au moment où seront prises des mesures de politique monétaire » et pourraient donc « améliorer l'efficience et la liquidité des marchés ». De plus, cette façon de faire « incitera le public à tourner davantage son attention sur les tendances économiques propres à *notre économie* et sur les mesures de politique monétaire les mieux adaptées dans les circonstances ». L'intention de publier un communiqué à chacune des huit dates pré-établies, que les taux d'intérêt officiels soient modifiés ou non, devrait aider la Banque à atteindre ces objectifs en lui permettant « de rendre compte de [ses] vues sur l'économie canadienne plus souvent et d'une façon plus régulière et continue ».

Si la Banque s'acquitte correctement de son rôle en matière d'information du public, le gouverneur Thiessen a dit s'attendre à ce que « les analystes économiques, les participants au marché et le public en général puissent concevoir plus clairement les facteurs qui influent sur la politique monétaire et être mieux en mesure de prévoir le sens des interventions ».

La Banque dévoilera le 19 septembre les détails de cette nouvelle façon d'annoncer les modifications des taux d'intérêt. Elle versera les renseignements pertinents dans son site Web et invitera le public à lui faire part de ses commentaires.